

M. QUELCH: Ces pouvoirs sont-ils définis dans la résolution adoptée en 1950 ou dans quelque autre résolution?

L'hon. M. PEARSON: Non, pas dans celle de 1950. Il s'agit des résolutions des Nations Unies conférant au commandement unifié la responsabilité de diriger les opérations militaires en Corée.

M. GREEN: Les pouvoirs actuels du commandement unifié sont-ils assez étendus pour lui permettre de mener les opérations n'importe où en Corée du Nord et du Sud?

L'hon. M. PEARSON: Ils sont assez étendus pour lui permettre de monter droit au nord si des considérations d'ordre militaires l'exigent. Mais, pour tout dire, je dois ajouter ceci: lorsque le commandement unifié se propose d'étendre considérablement les opérations militaires en Corée, et que cette extension—même en Corée—peut avoir des conséquences politiques, il est maintenant d'usage que les gouvernements qui y ont des troupes se concertent et soient informés des intentions du commandement unifié par le gouvernement des États-Unis, duquel, naturellement, ce commandement relève. Je ne veux rien dire qui pourrait compromettre la sécurité militaire ou causer des embarras politiques à qui que ce soit, mais il est maintenant entendu que, dans le cas d'une extension des opérations militaires actuelles, même si elle était autorisée par la résolution des Nations Unies, si on entreprenait par exemple, une offensive massive vers les frontières du nord, il y aurait discussion du plan entre les gouvernements intéressés.

M. GREEN: C'est-à-dire entre les nations qui ont des troupes en Corée.

L'hon. M. PEARSON: Justement, parce que leurs troupes seraient en cause. Pour le moment, nous rencontrons à Washington les délégués de ces gouvernements, afin de discuter de la situation.

M. GREEN: Ces délégués rencontrent-ils les chefs d'état-major?

L'hon. M. PEARSON: Ils rencontrent les représentants des chefs d'état-major. Je crois qu'en certaines occasions, un des chefs d'état-major a assisté aux réunions; mais, habituellement, il y a un représentant spécial ou plusieurs de leurs représentants.

M. QUELCH: La résolution adoptée en octobre 1950 a-t-elle été modifiée ou l'unification de la Corée est-elle encore l'objectif principal?

L'hon. M. PEARSON: C'est le principal objectif politique.

M. BATER: Le commandement unifié est-il composé uniquement d'Américains ou comprend-il des officiers britanniques et canadiens?

L'hon. M. PEARSON: Non, le commandement unifié est formé des chefs d'état-major américains et de leurs officiers. Toutefois, il y a à peu près un an, le Royaume-Uni a nommé le général Shoosmith, qui était de passage au Canada et se dirigeait vers la Corée, pour remplir la fonction de sous-chef d'état-major du quartier-général du commandement des Nations Unies. Je crois que c'est le seul officier supérieur non américain de cet organisme.

M. QUELCH: Comment s'est-on conformé à l'article 47 à cet égard? D'après cet article, des chefs d'état-major des pays membres du Conseil de sécurité auraient dû faire partie du comité militaire.

L'hon. M. PEARSON: On a mis cet article de côté parce que la commission militaire permanente des Nations Unies comprend des délégués Russes. C'aurait été un manque de réalisme que de leur demander de participer à la direction des opérations militaires en Corée. Il était alors impossible de passer par cette commission. Théoriquement, c'est ce que nous aurions dû faire, mais pas dans ce cas.

M. GRAYDON: Je pense que les Russes auraient bien participé, mais les autres les en ont empêchés.